

Tableau 2 : Activités, extraits et résultats par étape du cycle de conservation des espèces en péril

Étape du cycle de conservation	Activités	Extraits	Résultats immédiats (Partenaires du programme visant les espèces en péril et peuples autochtones)	Résultats intermédiaires (Intervenants du programme visant les espèces en péril)	Résultats définitifs
Évaluation	<p><i>Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (organisation indépendante)</i> Évaluer l'état de conservation des espèces sauvages d'après les meilleurs renseignements biologiques disponibles, les connaissances traditionnelles autochtones et les connaissances de la collectivité</p>	<p>Rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada</p>	<p>Participation des partenaires et des peuples</p>		<p>Conservation et protection des espèces en péril au Canada</p>
	<p><i>Ministères compétents</i> Fournir des services professionnels, techniques et de secrétariat au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (Environnement Canada) Surveiller l'état des espèces sauvages Mettre en place et maintenir des politiques et directives fédérales d'évaluation des espèces en péril</p>	<p>Services de secrétariat au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada Établir un rapport sur l'état général des espèces Politiques et directives fédérales d'évaluation des espèces en péril</p>			

Direction générale de la vérification et de l'évaluation
Évaluation des programmes et des activités à l'appui de la LEP

Étape du cycle de conservation	Activités	Extrants	Résultats immédiats (Partenaires du programme visant les espèces en péril et peuples autochtones)	Résultats intermédiaires (Intervenants du programme visant les espèces en péril)	Résultats définitifs
Protection	<p><i>Ministères compétents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des consultations d'inscription d'espèces avec les partenaires, les Autochtones et les intervenants • Émettre des permis pour les activités admissibles • Publier des déclarations de justification pour les décisions en matière de permis sur le Registre public • Élaborer et mettre en oeuvre des stratégies, plans, outils et politiques de promotion de la conformité • Élaborer et mettre en oeuvre des outils, politiques et capacités d'application de la loi • Mettre en place et maintenir des politiques et directives fédérales de protection des espèces en péril 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations des inscriptions d'espèces • Permis • Déclarations de justification²¹ • Stratégies, plans, outils et politiques de promotion de la conformité • Outils et politiques d'application de la loi • Agent d'application de la loi formés • Activités d'application de la loi/ rapports d'enquêtes • Politiques et directives fédérales de protection des espèces en péril 	<ul style="list-style-type: none"> • autochtones aux activités d'évaluation et de protection des espèces en péril • Établissement des priorités en matière d'espèces en péril par l'entremise d'un système de détection précoce coordonné, fondé sur des données scientifiques, les connaissances traditionnelles autochtones et le classement des espèces en péril • Les cadres législatifs permettent collectivement la protection des espèces en péril, de leur résidence et de leur habitat essentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et soutien des intervenants dans l'élaboration des activités d'évaluation et de protection visant les espèces en péril • L'habitat essentiel est protégé 	
	<p><i>Ministre de l'Environnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les réactions aux évaluations du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada • Offrir des recommandations au gouverneur en conseil pour inscrire les espèces en péril ou pour d'autres ordonnances/réglementations visant à protéger les espèces en péril, d'après les suggestions des ministères principaux • Rendre des ordonnances pour protéger les habitats essentiels • Réaliser des déclarations quant au niveau de protection des habitats essentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Énoncés de réactions • Recommandations du Ministre • Déclarations appuyant les décisions • Ordonnances pour protéger juridiquement les habitats essentiels • Opinions ministérielles quant à la protection efficace 			
	<p><i>Gouverneur en conseil</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre des décisions pour inscrire les espèces en péril et pour d'autres ordonnances de protection de ces mêmes espèces • Élaborer des réglementations visant à protéger l'habitat essentiel sur le territoire domanial 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance d'inscription d'espèces au gouverneur en conseil • Ordonnances, autres que les ordonnances d'inscription d'espèces • Réglementations visant à protéger l'habitat essentiel sur le territoire domanial 			

²¹ Nous ne disposons d'aucune donnée sur cet extrant comme les ministères n'ont pas fait le suivi de cette information

Direction générale de la vérification et de l'évaluation
Évaluation des programmes et des activités à l'appui de la LEP

Stage of Conservation Cycle	Activities	Outputs	Immediate Outcomes (SAR Program Partners and Aboriginal Peoples)	Intermediate Outcomes (SAR program stakeholders)	Final Outcome
Planification du rétablissement	<p><i>Ministères compétents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion, y compris la détermination de l'habitat essentiel, et ce, dans les délais prévus par la Loi Entreprendre des consultations avec les partenaires, les peuples autochtones et les intervenants sur les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion Mettre en place et maintenir des politiques et directives fédérales de planification du rétablissement des espèces en péril 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de rétablissement Plans d'action de rétablissement et Plans de gestion Consultations sur la planification du rétablissement Politiques et directives fédérales de planification du rétablissement des espèces en péril 	<ul style="list-style-type: none"> Participation des partenaires et des peuples autochtones dans les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion liés aux espèces en péril 	<ul style="list-style-type: none"> Participation et soutien des intervenants dans les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion 	
Mise en oeuvre	<p><i>Ministères compétents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mesures de rétablissement prioritaires sur le territoire domanial et pour les espèces fédérales, telles que désignées dans les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion Offrir un soutien aux partenaires, aux peuples autochtones et aux intervenants liés au programme (grâce à des programmes de subventions et de contributions) afin de mettre en oeuvre les mesures déterminées dans les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion, p. ex. les mesures prises par d'autres ministères du gouvernement sur le territoire domanial (FIR) Mesures d'intendance sur le territoire non domanial (Programme d'intendance de l'habitat) Activités de renforcement des capacités des communautés autochtones et de protection de leur habitat Contributions au Fonds mondial pour la nature/ Fonds de rétablissement des espèces en péril d'Environnement Canada afin de soutenir les activités de recherche et de sensibilisation Examiner des projets nécessitant des évaluations environnementales en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale Mettre en place et maintenir des politiques et directives fédérales de mise en oeuvre du rétablissement des espèces en péril 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre de mesures prioritaires par les ministères principaux Financement par subvention et contributions Ententes de financement Recommandations de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> Politiques et directives fédérales de mise en oeuvre du rétablissement des espèces en péril 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre de mesures prioritaires de rétablissement par les partenaires et les peuples autochtones Renforcer la capacité des Autochtones à participer à la planification et la mise en oeuvre de programmes visant les espèces en péril Inclusion des espèces en péril, de leur résidence ou de leur habitat essentiel dans les évaluations environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre de mesures prioritaires de rétablissement par les intervenants Les intervenants ont l'information nécessaire pour contribuer à la protection des espèces en péril et de leur habitat 	

Direction générale de la vérification et de l'évaluation
Évaluation des programmes et des activités à l'appui de la LEP

Stage of Conservation Cycle	Activities	Outputs	Immediate Outcomes (SAR Program Partners and Aboriginal Peoples)	Intermediate Outcomes (SAR program stakeholders)	Final Outcome
Suivi et évaluation	<p><i>Ministères compétents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi des mesures déterminées dans les programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion et comparer les résultats à ce jour avec la progression attendue • Surveiller l'administration de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et établir un rapport, p. ex. : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Évaluations du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et réactions du Ministre ▸ Préparation et mise en oeuvre de programmes de rétablissement, de plans d'action et de plans de gestion ▸ Ententes administratives et de financement ▸ Ententes et permis ▸ Mesures prises pour l'application de la loi et la conformité ▸ Réglementations et décrets d'urgence ▸ Mesures d'atténuation déterminées dans les évaluations environnementales des projets (exigence de surveillance de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>) ▸ Mettre en place et maintenir des politiques et directives fédérales d'évaluation et de surveillance des espèces en péril 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mise en oeuvre du rétablissement des espèces en péril sur 5 ans²² • Rapport annuel au Parlement sur l'administration de la Loi sur les espèces en péril • Politiques et directives fédérales d'évaluation et de surveillance des espèces en péril 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la surveillance des espèces • Amélioration de l'administration de la LEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et soutien en matière de surveillance des espèces 	
	<p><i>Ministre de l'Environnement</i></p> <p>Convoquer et animer une table ronde avec les partenaires, les peuples autochtones et les intervenants du programme visant les espèces en péril</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tables rondes Réactions aux recommandations émises lors de la table ronde 			

²² Nous n'avons pas examiné cette évaluation, car aucune n'était requise durant notre période d'évaluation.